

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 8 février 2024

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D24.003

L'an deux mille vingt-quatre,
le huit février,
à 20 heures 30 minutes,
Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT
CAUSSES TARN, dûment convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni en
session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La
CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL,
Président.

Présents : RODRIGUES David, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, SEGUIN Pierre-Henri (suppléant de RODIER Yves), VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, FERNANDEZ Florence, BADAROUX Suzanne, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, VALENTIN Denis (pouvoir à RODRIGUEZ David), FABRE Jean (pouvoir à MALZAC Claude), VALENTIN Christine (pouvoir à ROCHEREAU-POUGET Bernadette), BLANC Sébastien (pouvoir à LAFON Madeleine), POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, RODIER Yves remplacé par suppléant, CABIROU Christian, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme (pouvoir à FERNANDEZ Florence), POURQUIER Jean-Paul (pouvoir à SALEIL Jean-Claude) et DE SOUSA Guy (pouvoir à SEGUIN Denis).

Mme LAFON Madeleine a été nommée secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D24.003 : CREATION DU BUDGET ANNEXE POUR LE PAE DE LA TIEULE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la dissolution du Syndicat Mixte Lozérien de l'A75, la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn va devenir propriétaire du Parc d'Activités Economiques Haute Qualité Environnementale de La Tieule.

Considérant l'obligation pour la Communauté de Communes de créer un budget annexe pour gérer notamment la commercialisation des lots suite à la reprise du stock de terrains,

Oui l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe, à compter du 1er janvier 2024, relevant de la nomenclature M57 (plan de compte développé), dénommé « PAE La Tieule CCALCT » et soumis à la TVA dont les déclarations seront trimestrielles,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son Vice-président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en place de ce nouveau budget, et notamment la demande d'un numéro SIRET auprès des services de la DGFIP,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'assujettissement à la TVA de ce budget auprès des services fiscaux.

Pour copie certifiée conforme,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

La Canourgue, le 9 février 2024
Le Président,

Jean-Claude SALEIL